



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL Séance du 28 janvier 2022

Date de la convocation : 21 janvier 2022
Nombre de membres : 245
En exercice : 241
Présents : 96
Nombre de délégués ayant donné procuration : 35

Le mercredi 28 janvier 2022 à 14 heures,
Les membres du Comité Syndical,
légalement convoqués,
se sont réunis à Portet-sur-Garonne,
sous la présidence de Thierry SUAUD,

Délibération n° CS202204 : Débat d'orientations budgétaires pour 2022 et décisions résultantes

Nomenclature 7.1 Décisions budgétaires

PRÉSENTS

- AKA Alain
- ASTOR Jean-Louis
- AURY Jean-Pierre
- BARBREAU Robert
- BARTHE de MONTMEJAN Gérard
- BASELGA Michel
- BERGON Christian
- BEZIAT Denis
- BLOYET Anthony
- BODOT Bernard
- BOUBE Patrick
- BOUÉ Pierre-Louis
- BRACHET Philippe
- BRESSAND Philippe
- CAMART Joël
- CARBONELL Michel
- CASTERA Didier
- CASTEX Frédéric
- CAZARRE Max
- COLLA Serge
- COMELERANT Guy
- COSTES Philippe
- DA SILVA Manuel
- DELHON Jacques
- DEODATO Jean-Paul
- DESBONNET Guy
- DOITTAU Véronique
- DUCASSE Bernard
- DUFFORT PIQUES Régine
- DUHAMEL Thierry
- DUPEYRON Michel
- DURANDET Patrick
- ESPIE Jean-Claude
- FABRE Christian
- FERNANDEZ Marc
- FERRERI Arlette
- FEVRIER Anne-Marie
- FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-Pierre
- FRECHOU Jean-Claude
- FUSEAU Philippe
- GASQUET Etienne
- GAUTHIER Jean
- GIBERT Janine
- GILLES André
- GINER Corinne
- GIRAUDO Sébastien
- GUILLERMIN Thierry
- HERBAUT Patrick
- HILLAT Brigitte
- ICARD Evelyne
- JOUBE Raymond
- KLOPP-TOSSER Gwenola
- LAFFONT Didier
- LASSERRE Alain
- LASSERRE Marc
- LASSERRE Serge
- LATCHÉ Catherine
- LAVIGNE Gérard
- LECOURT Bruno
- LEJEUNE Christine
- LORRAIN Jean-Luc
- MARC David
- MARCHAND René
- MARTY Francis
- MAZARDO Jean-Michel
- MEIFFREN Isabelle
- MENGAUD Marc
- MICHAUD Elisabeth
- MILHAU Claude
- MORO Sébastien
- PAQUELET Pascal
- PARRO Fabrice
- PEYRAS Henri
- PILON Alain
- PORTES Thierry
- PUYDEBOIS Yves
- RACAUD-ESPINOSA Christine
- RASPEAU Raoul
- RIBEYRON Franck
- RICHARD Jean Louis
- RIQUET Alain
- ROBERT Didier
- ROUJEAN Edgard
- ROUSSEL Jean
- RUSSO Ida



- SALVATICO Jean-Paul
- SANS Pierre
- SARRALIE Claude
- SAURA Olivier
- SAVIGNY Thierry
- SERRE François
- SOLOMIAC Christophe
- SOMBRIS Yves
- SUAUD Thierry
- TONELLI Marc
- VIGUIER Gilles

PROCURATIONS

- AGOSTI Dominique
- ALCAIDE Manuel
- ARMENGAUD Roseline
- BICO Carlos
- BOUREAU Pascal
- CHARTIER Patrick
- DEVEZAC Gilles
- DEBEAURAIN Guillaume
- DURAND Christophe
- EMBRY Marie
- ESPIAU Benoît
- ESPIC Bruno
- FABRIS Marcel
- FAURE Jacques
- FRITIERE Martine
- LENEVANEN Cédric
- GALAUP Didier
- GALINON Jérôme
- GALY Brigitte
- GASC Jean-Pierre
- GASPARD Joseph
- GRIMAUD Robert
- LEMAGNER Frédéric
- LOMBARDO Bruno
- LOT Thierry
- LOURME Etienne
- MOURGUE Josiane
- PAYAN Miguel
- SUSIGAN Alain
- TARRAUBE Gilbert
- THIBAUD Gérard
- VERGNES Claude
- VINCENT Pierre
- VINCINI Sébastien
- WASTJER Michel
- à COSTES Philippe
- à LASSERRE Alain
- à RUSSO Ida
- à ROBERT Didier
- à MAZARDO Jean-Michel
- à MEIFFREN Isabelle
- à SUAUD Thierry
- à BEZIAT Denis
- à BEZIAT Denis
- à FABRE Christian
- à MICHAUD Elisabeth
- à FUSEAU Philippe
- à CAZARRE Max
- à ROUSSEL Jean
- à SARRALIE Claude
- à BOUBE Patrick
- à PAQUELET Pascal
- à DOITTAU Véronique
- à GIBERT Janine
- à COSTES Philippe
- à CASTEX Frédéric
- à LASSERRE Serge
- à BASELGA Michel
- à GINER Corinne
- à BRACHET Philippe
- à GIBERT Janine
- à SARRALIE Claude
- à HILLAT Brigitte
- à AURY Jean-Pierre
- à RASPEAU Raoul
- à SUAUD Thierry
- à MILHAU Claude
- à ESPIE Jean-Claude
- à FUSEAU Philippe
- à SAURA Olivier

ABSENTS

- ADOUE-BIELSA Caroline
- AGOSTI Dominique
- ALCAIDE Manuel
- ALENCON Alain
- ALLAL Fella
- ALMERO Jean-Jacques
- ALVADO Régis
- AMPOULANGE Françoise
- ARMENGAUD Roseline
- ARRIBAGE Laurence
- ARSAC Olivier
- AUGÉ Dimitri
- AUJOULAT Michel
- BAQUIER Jacques
- BAR Frédéric
- BEDIEE Jean-Sébastien
- BERLUTEAU Xavier
- BERRI Djamel
- BICO Carlos
- BONNET Bernard
- BORHOVEN Davy
- BOTTAREL Didier
- BOUCHE Jean-Paul
- BOUDON Gérard
- BOULAY Dominique
- BOUREAU Pascal
- BOUZAÏDA Maroua
- BOYER Maxime
- BRANA Jean-Pierre
- BRIAND Sacha
- BRIANTAIS Paul
- BRONDINO Georges
- CALMETTES Francis
- CANCEL Jean-Philippe
- CAPARROS Pierre
- CASSAGNE Robert
- CAZELLES Jean-Pierre
- CHARTIER Patrick

- CHOLLET François
- COGNARD Gaëtan
- CORBARIEU Thierry
- COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer
- DAVEZAC Gilles
- DE PINS LOZE Etienne
- DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
- DEBEAURAIN Guillaume
- DEJEAN Serge
- DELMOND Ghislaine
- DELPECH Gérard
- DELPECH Patrick
- DESSEAUX Jean-Pierre
- DUCOMTE Alain
- DUFRAISSE Cécile
- DUMOULIN Jean-Marc
- DUNAL Jonhny
- DURAND Cédric
- DURAND Christophe
- EMBRY Marie
- ESNAULT Emilion
- ESPIAU Benoît
- ESPIC Bruno
- ESPLUGAS-LABATUT Pierre
- FABRIS Marcel
- FAURE Jacques
- FOURMENT Jean-Luc
- FRITIERE Martine
- GAILLARD David
- GALAUD Didier
- GALINON Jérôme
- GALY Brigitte
- GARCIA Damien
- GASC Jean-Pierre
- GASPARD Joseph
- GENNARO-SAINT Christine
- GILLON Christophe
- GLINKOWSKI Julien
- GRASS Francis
- GRIMAUD Robert
- GRUEL Marie-Louise
- HAJIJE Samir
- HUMEAU Dominique
- JACQUET-VIOLLEAU Valérie
- JEANBON Patrick
- KATZENMAYER Laurence
- KONDRYSZYN Serge
- LAGORCE Patrice
- LAHIANI Djillali
- LAIGNEAU Annette
- LARGE Alain
- LATTES Jean-Michel
- LEFEVRE Marine
- LEFRANC Gérard
- LEGRIS Jérôme
- LEMAGNER Frédéric
- LENEVANEN Cédric
- LIONNET Marc
- LOMBARDO Bruno
- LOT Thierry
- LOURME Etienne
- LYORET Sandrine
- MALET Jean-Pierre
- MANERO Félix
- MARTY Souhayla
- MERLE-JOSÉ Christine
- MIQUEL-BELAUD Nicole
- MISIAK Nicolas
- MOURGUE Josiane
- NAVARRO Yvan
- NISON Claire
- NOMDEDEU Raymond
- OCHOA Nina
- OUSMANE Gnadang
- PALLEJA Patrick
- PARRE Frédéric
- PASSERIEU Bernard
- PAVAN René
- PAYAN Miguel
- PEIRO Marielle
- PHARAMOND Julie
- PLICQUE Patrick
- PONS Quentin
- RIQUET Clément
- RIVAL Patrice
- RODRIGUES Patrice
- ROUGE-GANEFF Gimer
- ROURE Marie-Hélène
- SABATHE Daniel
- SALAT Eric
- SARRAU Bertrand
- SCHWENZFEIER Christian
- SENTOUS Thierry
- SOULIE Laurent
- SOUSSI Nadia
- STURMEL Philippe
- SUSIGNAN Alain
- TARRAUBE Gilbert
- THIBAUD Gérard
- TRAUTMANN Pierre
- VALCKE Sophie
- VERGNES Claude
- VIDAL Alain
- VINCENT Pierre
- VINCINI Sébastien
- WASTJER Michel
- ZARAGOZA Antoine

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur SARRALIE Claude **est nommé secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 complété par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016,

Vu la loi NOTRe n°2015-997 du 7 août 2015 –article 107,

Considérant les solutions proposées par le groupe de travail « Finances » actées dans la la délibération n° CS202154 du 20 octobre 2021 relative à la présentation de l'audit sur les finances du SDEHG

Considérant les données financières du dernier trimestre 2021 ;

Monsieur le Président rappelle que le débat sur les orientations budgétaires est une obligation légale qui permet au Comité Syndical de discuter des orientations budgétaires à afficher dans le budget et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ce débat doit se tenir, chaque année, dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Monsieur le Président précise qu'un établissement public de coopération intercommunale comptant plus de 10000 habitants et comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus doit produire un rapport d'orientations budgétaires intégrant notamment les éléments suivants :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes et la présentation des engagements – pluriannuels ;
- des informations relatives à la structure de la dette ;
- la structure des effectifs et l'évolution des dépenses de personnel.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Monsieur le Président présente un programme d'engagement SDEHG 2022-2026 pour le service public local de l'énergie et organise le débat sur la base du rapport d'orientations budgétaires adressé aux membres du comité avec la convocation.

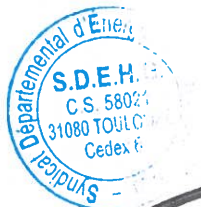
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : Prend acte des orientations budgétaires 2022 présentées dans le rapport annexé.

Article 2 : Adopte les modalités d'intervention du SDEHG jointes en annexe et donne mandat au Bureau et au Président pour engager les actions présentées dans le cadre des délégations qui leur ont été attribuées par délibérations du 9 octobre 2020.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Thierry SUAUD

Vu et affiché à la porte du SDEHG,
Le

Résultat du vote :

Pour 131

Contre 0

Abstention 0

Non-participation au vote 0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Délibération du Comité Syndical 28/01/2022_ Débat d'orientations budgétaires pour 2022 et décisions résultantes